

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES  
Centre Communal d'Action Sociale**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 13 NOVEMBRE 2025**

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ax-les-Thermes, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 31 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Dina DIAZ, Sylvie MARTIN, Marie TISSEYRE.

**ABSENTS** : Mmes Sandrine BRINGAY, Marie-Claude FAUVET, Sonia TRINCARD.  
M. Bernard DEFFARGES.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 11 01**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>9</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>5</b>
<b>Pour</b>	<b>5</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025.**

Monsieur le président donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 avril 2025 et propose à l'assemblée de l'adopter.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

**Décide**

**Article 1 : d'adopter** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 avril 2025 joint à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**  
Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 20 novembre 2025

Le président  
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA



Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 04/12/2025

Berger  
Levrault

ID : 009-210900320-20251113-CCAS2025\_11\_01-DE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2025

Le présent procès-verbal comporte 4 pages.

Le conseil d'administration, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 31 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE, président.

Le nombre de membres en exercice est de 9.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le président déclare la séance ouverte.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Dina DIAZ, Marie-Claude FAUVET, Sylvie MARTIN, Marie TISSEYRE.

**ABSENTS** : Mmes Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD.  
Mr Bernard DEFFARGES.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### RAPPEL DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2024
2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS
3. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
4. QUESTIONS DIVERSES

---

### 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2024

---

Monsieur le président donne lecture aux membres présents du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14 novembre 2024 et propose à l'assemblée de l'adopter.

## Adopté à l'unanimité

### **2 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Monsieur le président du CCAS ne participe pas au vote.

**Vu** l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026,

**Vu** la délibération N° 2022-06 du 10 novembre 2022 du conseil d'administration du CCAS portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Vu** le Compte Financier Unique du budget annexe du CCAS,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Les mouvements et résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du CCAS peuvent être synthétisés comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	11 354,94	11 354,94
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	11 377,02	11 377,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	14 522,00	14 522,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	11 482,76	11 482,76
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Differences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-85,74	-85,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 167,06	3 167,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	3 081,32	3 081,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	3 081,32	3 081,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du CCAS est consultable auprès des services de la commune.

Madame la vice-présidente demande au conseil d'administration d'approuver le compte financier unique 2024 du budget annexe du CCAS.

**Adopté à l'unanimité**

---

### **3 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

---

Monsieur le président présente au conseil d'administration le budget primitif 2025 du CCAS qui se compose comme suit :

**Section de fonctionnement**

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	16 590 €	13 508,68 €
002 – Report en fonctionnement	-	3 081,32 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 590 €</b>	<b>16 590 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

---

### **4 - QUESTIONS DIVERSES**

---

Le récapitulatif des aides accordées pour l'année 2024 et le début de l'année 2025 est présenté aux membres du conseil d'administration.

Janvier à décembre 2024

<b>TYPE DE SECOURS</b>				
<b>Aide alimentaire</b>	<b>Aides financières exceptionnelles</b>			<b>Aide paiement téléalarme</b>
	Aide transport scolaire	Règlement factures (eau, électricité, gaz, assurances...)	Aide voyage scolaire	
3 227,68 €		88,08 €		180,00 €
<b>TOTAL PAR TYPE DE SECOURS</b>				
3 227,68 €		88,08 €		180,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				
<b>3 495,76 €</b>				

Janvier à mars 2025

TYPE DE SECOURS				
Aide alimentaire	Aides financières exceptionnelles			Aide paiement télésignalisation
	Aide transport scolaire	Règlement factures (eau, électricité, gaz, assurances...)	Aide voyage scolaire	
374,70 €		223,87 €	150,00 €	45,00 €
TOTAL PAR TYPE DE SECOURS				
374,70 €		373,87 €		45,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				
				793,57 €

Monsieur le président présente également la plateforme SOLIGUIDE qui rassemble tous les services, initiatives et ressources pour les personnes qui rencontrent une difficulté et permet d'orienter les utilisateurs vers des services adaptés à leurs besoins : accueils de jour, distribution alimentaire...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 45.

Le président du CCAS  
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA

